

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26870**

Intitulé

MASTER : MASTER Mention Histoire, civilisations, patrimoine

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Jean Jaurès - Toulouse 2, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Président de l'Université Jean Jaurès - Toulouse 2, Recteur de l'académie, chancelier des Universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

126 Histoire, 342 Développement et protection du patrimoine culturel

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Cette Mention comprend le parcours type "Histoire et civilisations modernes et contemporaines" dont les activités et les compétences ou capacités attestées communes sont décrites ci-après.

Pour consulter les informations spécifiques au parcours type, se référer au lien Internet renvoyant vers la fiche parcours type de l'établissement.

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

Participation à l'organisation d'expositions, de parcours de visite dans les musées et les sites

Préparation des contenus de communication

Mise en œuvre des actions de relations publiques de diffusion et de promotion de l'information

Participation à des stages et des rencontres avec des professionnels

Participation à des dépouillements d'archives, contribution à l'établissement de catalogues

Participation à la définition des thèmes d'études ou de recherches dans l'actualité scientifique concernée

Rassemblement et analyse de la documentation disponible, consultation des experts et des personnalités compétentes

Construction de la méthodologie et délimitation du champ d'investigation

Recueil des données et traitement à l'aide d'outils scientifiques et informatiques

Analyse et interprétation des résultats dans une perspective d'explication théorique

Rédaction de divers types de publications (rapports d'étude, notes de synthèse, articles...)

Participation, éventuellement en tant qu'intervenant, à des colloques, journées d'études, conférences ou séminaires sur des thèmes appartenant au domaine (ou à des domaines connexes) y compris de niveau international

- Élaborer ou participer à la définition de la politique de communication
- Communiquer et développer une argumentation écrite et orale
- Créer des supports de communication et multi-supports, en coordonner la production et l'amélioration
- Manier les concepts et les méthodes propres aux Sciences humaines et sociales, et en Histoire moderne et contemporaine tout particulièrement
- Utiliser les systèmes de gestion des données, principalement dans le développement et l'exploitation de bases de données, dans la manipulation d'outils statistiques, dans la pratique de la PAO
- Utiliser les différentes ressources documentaires, aussi bien des archives que des ouvrages imprimés et des ressources électroniques
- Rédiger un article scientifique susceptible d'être publié dans une revue reconnue par les spécialistes de sa discipline et peut communiquer dans un colloque
- Dresser un bilan critique, d'analyser et de questionner un sujet, de développer une réflexion innovante en matière de recherche
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes.
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Actualiser ses connaissances par une veille dans son domaine, en relation avec l'état de la recherche et l'évolution de la réglementation.
- Évaluer et s'auto évaluer dans une démarche qualité.
- S'adapter à différents contextes socioprofessionnels et interculturels, nationaux et internationaux.
- Rédiger des cahiers des charges, des rapports, des synthèses et des bilans.
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, en français et dans au moins une langue étrangère, et dans un registre adapté à un public de spécialistes ou de non-spécialistes.
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information de manière adaptée ainsi que pour collaborer en interne et en externe.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

J Information et communication

O Administration publique

R Arts, spectacles et activités récréatives

Attaché de conservation, conservateur de musée

Attaché de bibliothèque, Conservateur de bibliothèque, Archiviste, Documentaliste

Chargé d'études

Chargé de communication

Journaliste

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local

K1602 : Gestion de patrimoine culturel

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

E1106 : Journalisme et information média

E1103 : Communication

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composantes de la certification :**

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Pour l'obtention du diplôme de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

Par candidature individuelle	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

arrêté du 15 avril 2016 accréditant l'Université Toulouse-II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (J.O. n° 98 du 26 avril 2002, p. 7513)

Références autres :

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002

Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master

Pour plus d'informations

Statistiques :

Observatoire de la Vie Étudiante et de l'Insertion Professionnelle- OVE

<http://www.univ-tlse2.fr/accueil-utm/universite/organisation/services/observatoire-de-la-vie-etudiante-et-de-l-insertion-professionnelle-ove--5418.kjsp?RH=services>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-tlse2.fr>

Lieu(x) de certification :

Université Toulouse – Jean Jaurès

5 allées Allées Antonio Machado

31058 Toulouse Cedex 09

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Toulouse

Historique de la certification :

Changement de nom de l'«Université de Toulouse II – Le Mirail» en «Université Toulouse-II» conformément à l'article D 711-1 du code de l'Éducation (modifié par les décrets nos 2013-805 du 3 septembre 2013 et 2014-1038 du 11 septembre 2014).

Utilisation du nom d'usage «Université Toulouse – Jean Jaurès» selon le vote du Conseil d'Administration de l'Université Toulouse – II en date du 25 mars 2014.